

9. Assistance technique

Décision : BC-16/17, RC-11/6 et SC-11/18 : Assistance technique

Contexte :

Dans la partie I des décisions BC-16/17, RC-11/6 et SC-11/13, les Conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, ont demandé au Secrétariat d'établir un rapport d'évaluation des informations communiquées par les Parties qui sont des pays en développement ou en transition concernant leurs besoins en matière d'assistance technique et de transfert de technologies. Les rapports seront élaborés sur la base des informations qui seront soumis par les Parties et autres sur les besoins et la disponibilité de l'assistance technique et du transfert de technologie dans le cadre des conventions et ils éclaireront l'élaboration du plan d'assistance technique des conventions pour la période 2026-2029, pour examen par les Conférences des Parties lors de leurs prochaines réunions.

Suivi :

	Demande d'information	Répondants	Méthode de présentation	Dates limites de communication des informations
(a)	Les Parties qui sont des pays en développement ou en transition à présenter au Secrétariat, des informations sur leurs besoins en matière d'assistance technique et de transfert de technologies, conformément aux dispositions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.	Parties qui sont des pays en développement ou en transition	Un questionnaire en ligne sera disponible sur le site web de la Convention pour permettre de répondre à cette demande.	31 mars 2024
(b)	Les pays développés Parties et autres intéressés en mesure de le faire sont invités à présenter au Secrétariat des informations sur l'assistance technique qu'ils pourraient fournir et les technologies qu'ils pourraient transférer, conformément aux dispositions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, aux Parties qui sont des pays en développement ou en transition.	Pays développés Parties Autres intéressés	Un questionnaire en ligne sera disponible sur le site web de la Convention pour permettre de répondre à cette demande.	31 mars 2024

Personne de contact :

Mme Lina Fortelius, courriel : lina.fortelius@un.org